



**HAL**  
open science

## Voter ou non socialiste aux élections régionales 2015 : au-delà du vote sanction, un vote rétrospectif régional

Sylvain Brouard, Éric Kerrouche

### ► To cite this version:

Sylvain Brouard, Éric Kerrouche. Voter ou non socialiste aux élections régionales 2015 : au-delà du vote sanction, un vote rétrospectif régional. *Annuaire des collectivités locales*, 2016, Les élections locales françaises 2014-2015, 36, pp.133-148. 10.3406/coloc.2016.2960 . hal-03567787

**HAL Id: hal-03567787**

**<https://sciencespo.hal.science/hal-03567787v1>**

Submitted on 14 Feb 2025

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

## VI. Voter ou non socialiste aux élections régionales 2015 : au-delà du vote sanction, un vote rétrospectif régional

Sylvain Brouard, Mr Eric Kerrouche

---

### Citer ce document / Cite this document :

Brouard Sylvain, Kerrouche Eric. VI. Voter ou non socialiste aux élections régionales 2015 : au-delà du vote sanction, un vote rétrospectif régional. In: Droit et gestion des collectivités territoriales. Tome 36, 2016. Les élections locales françaises 2014-2015. pp. 133-148;

doi : <https://doi.org/10.3406/coloc.2016.2960>;

[https://www.persee.fr/doc/coloc\\_2111-8779\\_2016\\_num\\_36\\_1\\_2960](https://www.persee.fr/doc/coloc_2111-8779_2016_num_36_1_2960);

---

Fichier pdf généré le 04/03/2024

## VI. VOTER OU NON SOCIALISTE AUX ÉLECTIONS RÉGIONALES 2015 : AU-DELÀ DU VOTE SANCTION, UN VOTE RÉTROSPECTIF RÉGIONAL

Sylvain BROUARD

Éric KERROUCHE

### *Introduction : au-delà du vote sanction*

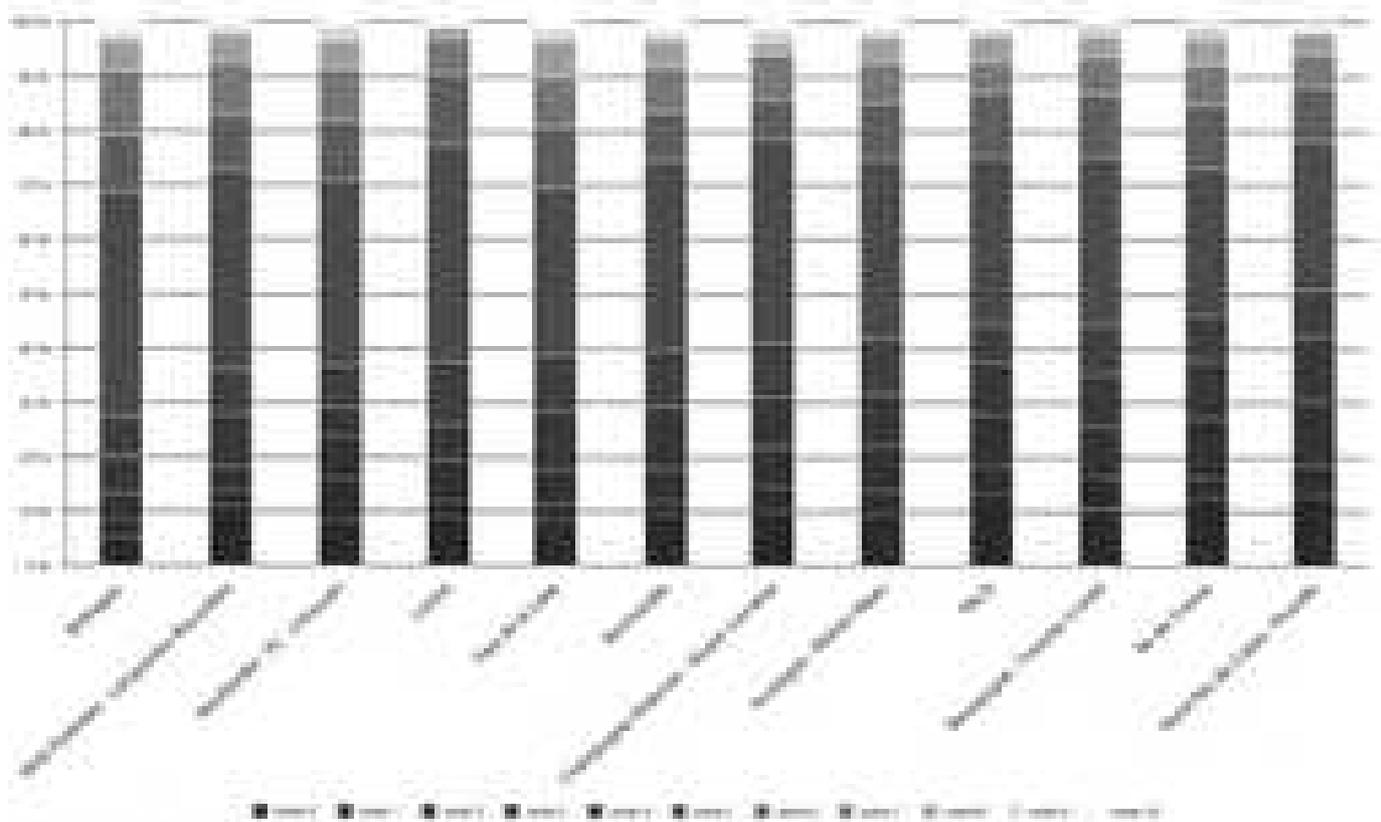
Alors que les analyses des élections régionales de 2015 ont insisté sur l'ampleur du vote sanction, peu d'attention a été accordée au rôle des évaluations par les citoyens des politiques régionales. Les résultats ont été présentés comme une illustration classique de la théorie des élections intermédiaires, les électeurs sanctionnant la majorité au pouvoir lors des élections locales, comme ils avaient pu le faire quelques mois auparavant pour les départementales où comme ils l'avaient déjà fait pour les municipales de 2014. Or la satisfaction à l'égard la politique menée par la majorité régionale sortante varie grandement suivant les régions. Ainsi, comme l'illustre le graphique 1, 45 % des répondants de Nord-Pas-de-Calais-Picardie ne sont pas satisfaits des politiques régionales passées. En se situant sur une échelle allant de 0 – absolument pas satisfait – à 10 – absolument satisfait – (5 signifiant ni satisfait, ni insatisfait), ils attribuent en effet une note inférieure à 5. Cette situation contraste avec celle de la Bretagne où, malgré l'intensité des mouvements sociaux des dernières années, seulement 25 % des répondants se déclarent insatisfaits de la politique régionale. À la lecture du graphique 1, qui détaille les niveaux de satisfaction suivant les régions, il est frappant de constater que les quatre régions avec les niveaux d'insatisfaction les plus faibles sont restées à gauche alors que seule la Région Bourgogne-Franche-Comté n'a pas été perdue par la gauche parmi les régions avec le plus fort niveau d'insatisfaction. Par conséquent, la question de l'impact des évaluations rétrospectives des politiques des exécutifs régionaux sortants sur les comportements électoraux se pose légitimement.

Loin d'être une préoccupation anecdotique, cette question recèle des implications scientifiques et normatives importantes. En effet, le niveau de nationalisation des

comportements électoraux, particulièrement dans les scrutins infranationaux, reste une question ouverte. Dans quelle mesure les électeurs se focalisent-ils seulement sur les enjeux nationaux et corrélativement intègrent-ils les enjeux infranationaux dans leurs décisions électorales ? Les conséquences normatives sont évidentes. Dans l'hypothèse où les électeurs ne prendraient en compte que des facteurs nationaux, les acteurs politiques infranationaux auraient peu d'incitations à gouverner de telle sorte que la satisfaction des citoyens soit maximale. En effet quelle que soit leur performance, le jugement électoral ne serait pas basé sur celle-ci. La démocratie au niveau infranational apparaîtrait alors comme fondamentalement défailante.

### Graphique 1

*Satisfaction à l'égard de la politique de la région selon les nouvelles régions*



Source : Sébastien Brissard et Éric Kervrouche

Dans cette perspective, notre chapitre se propose d'étudier dans quelle mesure l'évaluation des politiques régionales des exécutifs sortants a affecté les comportements électoraux lors des élections régionales. Autrement dit, au-delà d'une simple lecture des régionales comme élection intermédiaire, c'est l'existence d'un vote rétrospectif régional qui va être testé. Pour cela, nous adopterons une approche causale afin d'appréhender strictement l'effet de la variation des évaluations. Ce questionnement nous semble d'autant plus légitime que les régionales de 2015 représentent une opportunité rare d'étudier le vote rétrospectif infranational comme ses modalités et ce pour deux raisons principales.

En premier lieu, depuis 2004, tous les exécutifs régionaux, à l'exception notable de l'Alsace, ont été dirigés par des présidents socialistes. Par conséquent, le vote rétrospectif régional est aisément analysé de manière homogène sur la quasi-totalité de la France métropolitaine en étudiant seulement le vote pour les listes conduites par le Parti socialiste, hors Alsace.

En second lieu, le redécoupage des régions en altérant seulement le périmètre de certaines régions permet d'appréhender l'effet de cette réforme institutionnelle sur l'existence et l'ampleur du vote rétrospectif régional. En effet, en brouillant l'attribution des responsabilités politiques, le changement de périmètre régional est susceptible de saper les conditions nécessaires à un vote rétrospectif régional.

Le présent chapitre détaillera, dans un premier temps, notre approche théorique du vote rétrospectif régional avant, dans un second temps, de mettre en évidence empiriquement son existence, son effet ainsi que l'impact de la réforme régionale.

## ***1. Calendrier électoral, vote rétrospectif régional et comportements électoraux infranationaux***

### *A. L'état de la littérature*

La plupart des travaux de recherche montrent bien que le calendrier électoral, c'est-à-dire l'insertion d'une élection au sein d'une séquence temporelle particulière a des effets sur les résultats, comme sur la participation. S'agissant de cette dernière, les variations des taux de participation ne feraient que refléter le degré d'importance de chaque scrutin pour les électeurs. C'est tout le sens qu'il faut donner au concept d'élection de premier ou de second ordre qui trouve son origine dans les travaux de Reif et Schmitt sur le vote aux élections européennes reconnaissant une certaine subordination du résultat des élections du Parlement européen aux élections nationales<sup>1</sup>. Pour reprendre ces auteurs, l'arène politique nationale est celle qui est déterminante en Europe. Les élections aux postes politiques nationaux sont plus importantes pour les citoyens comme pour les partis politiques et constituent des élections de « premier ordre ». Les autres scrutins, qu'ils s'agissent des élections européennes ou des élections locales parce qu'elles sont moins déterminantes peuvent être qualifiés de « second ordre », surtout parce que lors de ces dernières l'enjeu est moindre. Cependant pour Reif et Schmitt, les élections de second ordre ne peuvent pas être séparées des élections de premier ordre conduites dans le même système politique. Les problématiques qui concernent l'arène nationale affecteront ainsi les comportements lors des élections de second ordre, quand bien même ces dernières concernent un objet complètement différent. En systématisant cette

1. K. REIF et H. SCHMITT, « Nine Second-Order National Elections – A Conceptual Framework for the Analysis of European Election Results », *European Journal of Political Research* 8, 1980, p. 3-44.

vision, le résultat des élections régionales dépendrait pour beaucoup de la conjoncture nationale, c'est-à-dire du contexte politique global. Dans cette perspective, un président impopulaire provoquera la défaite de nombreux candidats de son camp, selon nos deux auteurs, trois conséquences principales peuvent être dégagées de ce qui précède :

- les élections de second ordre profitent plus aux petits partis et aux nouvelles formations politiques ;
- lors de ce type de scrutin, les partis de la majorité sont plus enclins à perdre ce qui avait pu être illustré par les régionales de 2004 avec le basculement au profit de la gauche de 13 des 14 régions détenues par la droite depuis les premières élections au suffrage universel de 1986 et la confirmation de sa position majoritaire dans les 8 conquises en 1998 ou encore en 2010 avec le maintien à gauche de l'ensemble des régions hors Alsace ;
- enfin, dans la mesure où il y a moins en jeu lors de ce type d'élection, la participation doit être inférieure à celle des élections de premier ordre (de la même façon, et pour les mêmes raisons, les proportions de bulletins blancs et nuls peuvent être plus élevées)<sup>2</sup>. La courbe de la participation aux régionales depuis 1986 confirme globalement ce dernier point. En effet, quand bien même l'abstention au second tour des régionales de 2015 aurait baissé par rapport à 2010, ce taux augmente de façon constante depuis les années 1990 tout en étant bien supérieur aux pourcentages d'abstention enregistrés aux présidentielles, élection de premier ordre par excellence.

Pour le formuler autrement, on peut s'attendre, lors de ce genre de scrutin, à ce qu'un recul électoral de la coalition au pouvoir au niveau national par rapport à la précédente élection nationale s'exprime nettement. Cette lecture du calendrier électoral implique l'idée d'une hiérarchie des élections. En France, Jean-Luc Parodi<sup>3</sup> a systématisé cette présentation en parlant d'élections intermédiaires. L'auteur reprend l'idée d'une opposition entre des scrutins qui attribuent le pouvoir national et d'autres qui interviennent entre deux élections décisives et se focalisent sur des territoires limités comme c'est le cas des régionales.

Dans cette présentation, les résultats des élections décisives et intermédiaires sont soumis à des influences réciproques du fait de leur articulation dans un cycle électoral<sup>4</sup>. Cet ajustement est différent selon que les élections dites de second ordre interviennent en plein « état de grâce » – soit peu de temps après les élections décisives – ou s'en éloignent dans le temps, et s'inscrivent dans une phase décroissante du cycle de popularité, marquée par une désillusion croissante vis-à-vis des gouvernants en place et la progression d'un désir

2. Ces travaux ont fait l'objet de multiples validations empiriques. Pour l'une des plus récentes voir J. LIEFFVERI et P. VAN AELST, « First-order, second-order or third-rate? A comparison of turnout in European, local and national elections in the Netherlands », *Electoral Studies*, 35 (September 2014), p. 159-170.

3. J.-L. PARODI, « Dans la logique des élections intermédiaires », *Revue Politique et Parlementaire*, 903, avril 1983, p. 42-72 ; J.-L. PARODI, « Les élections "intermédiaires" du printemps 2004 : entre structure et événement », *Revue française de science politique*, vol. 54, n° 4, p. 533-543.

4. D. GANIE et P. LEHUNGUE, « Remarques sur le modèle des élections intermédiaires », in Y. DELOYE, A. DEZÉ et S. MAURER (dir.), *Institutions, élections, opinion*, Paris, 2014, p. 159-176.

d'instrumentalisation des scrutins intermédiaires pour exprimer ce mécontentement (vote sanction)<sup>5</sup>. La matérialisation de cette logique d'élection intermédiaire se matérialise par le recul du parti ou de la coalition majoritaire et, comme on l'a vu plus haut, par une plus forte abstention et le caractère différentiel de celle-ci puisque, dans ce schéma, une partie plus importante des électeurs de la majorité s'abstient ou vote en faveur de l'opposition ou d'autres partis. L'avantage de cette présentation est de ne pas postuler l'existence d'une « logique d'élections intermédiaires » pour toutes les élections « de second ordre ».

Ainsi les élections de 1986, concomitantes des élections législatives, participaient d'un nouveau cycle électoral. C'est pourquoi elles ont pu être considérées par certains comme « a-régionales »<sup>6</sup>. Les élections de 1992 interviennent en fin de cycle électoral et sont présentées comme un « test » avant le grand rendez-vous législatif de 1993. Les élections régionales de 1998 interviennent moins d'un an après les élections législatives disputées de 1997, qui inaugurent un nouveau cycle national. En revanche, les trois dernières consultations en date – 2004, 2010 et 2015 – se sont situées à chaque fois au milieu d'un cycle électoral national.

L'autre avantage de cette présentation est que, outre la place de l'élection dans le cycle de popularité de l'exécutif, le niveau de sujétion du local au national est déterminé par le degré de « localisme » du scrutin, identifié par trois variables :

- l'identité ou la différence du système de force local avec le national ; plus le système de partis est différent localement de celui qui domine sur le plan national, plus le « localisme » a tendance à être fort ;
- le caractère perceptible ou diffus des enjeux proprement locaux, qui dépend de la saillance de ces problèmes ;
- enfin, la personnalisation locale de la compétition déterminée par le degré de connaissance et de popularité (ou d'impopularité) des personnalités locales. Quand celui-ci est élevé, cela joue également en faveur des spécificités locales.

Ces trois variables peuvent s'équilibrer ou se cumuler, le « localisme » étant maximal quand l'élection oppose des notables connus, dans une configuration politique différente du système de partis national, sur des enjeux locaux clairs. Il sera, au contraire, minimal si elles jouent toutes en sens inverse. De ce point de vue, les élections régionales en France métropolitaine semblent se situer parmi les scrutins avec le degré le plus faible de localisme, du fait d'une forte similarité entre le système politique régional et le système politique national, la faible perception des enjeux proprement régionaux et la comparativement faible notoriété des présidents de région. Par conséquent, du fait de leur faible localisme, de leur position dans le calendrier électoral et du contexte politique national, les élections régionales 2015 correspondent parfaitement aux caractéristiques des élections intermédiaires avec vote sanction. Elles constituent donc un cas d'étude particulièrement peu propice à la mise en évidence d'un vote rétrospectif régional.

5. *Ibid.*

6. P. HABERT, P. PERRINEAU, C. YSMAL (dir.), *Le vote sanction. Les élections législatives des 21 et 28 mars 1993*, (Chroniques électo- rales), Paris, Presses de Sciences Po, 1993.

## B. Le vote rétrospectif régional

L'élection, qu'elle soit de second ordre ou non, nationale ou locale peut être aussi conçue comme une sorte de référendum sur la gestion passée des gouvernants<sup>7</sup>. En ce sens, au niveau régional les mauvaises évaluations des politiques menées impliquent une sanction électorale alors que les bonnes évaluations induisent une rétribution électorale. Cette hypothèse dérive de modèles valables au plan national. Si l'on s'inscrit dans une perspective proche de celle de Downs, il est en général admis que le résultat d'une élection dépend en grande partie de la situation économique d'un pays, c'est-à-dire que le choix de vote des électeurs dépend de la performance de l'économie de la période précédent le scrutin (vote économique rétrospectif)<sup>8</sup>. Dans une situation favorable, les électeurs auront tendance à reconduire le candidat sortant qui accroît ainsi ses chances de victoire. Inversement, dans une situation défavorable, ils sanctionneront le candidat sortant, soit en ne votant pas soit en portant leur choix pour le candidat d'opposition<sup>9</sup>. Une telle logique ne se limite pas seulement à la dimension économique<sup>10</sup>. Comme les décideurs publics anticipent qu'une partie au moins des électeurs fondent leurs décisions de vote à partir de leur évaluation des résultats économiques et/ou de la bonne gestion publique, ils essaient d'orienter les politiques de manière à obtenir les meilleurs résultats.

Ce mécanisme de décision dit de « punition et de récompense » serait largement répandu dans l'électorat. Il suppose le caractère rétrospectif de l'évaluation des électeurs, c'est-à-dire centrée sur la performance du gouvernement en place au cours de son mandat plutôt que sur une évaluation prospective et comparative des effets anticipés des programmes mis en avant par les différents candidats. Comme cela a pu être précisé ailleurs, l'avantage d'un pareil mode de raisonnement est clair. Il est simple, ne suppose pas de collecte d'informations complexes et n'oblige pas l'électeur à anticiper les effets à venir des propositions des candidats en lice<sup>11</sup>. Bien que des modèles alternatifs, comme celui du vote prospectif aient été proposés, on peut retenir néanmoins que celui du vote rétrospectif est généralement validé<sup>12</sup>.

Reste que l'attitude de rétribution/sanction présuppose une connaissance de l'affiliation partisane de l'exécutif sortant. Sous condition de la connaissance de l'affiliation partisane de l'exécutif sortant, toute chose étant égale par ailleurs, plus une évaluation est positive, plus la probabilité de voter pour le parti de l'exécutif sortant doit augmenter. Inversement, sous

7. V. O. KEY, *The Responsible Electorate : Rationality in Presidential Voting*, Harvard University Press, Cambridge, 1966.

8. M. P. FIORINA, *Retrospective Voting in American National Elections*, Yale University Press, New Haven, 1981.

9. J.-J. ROSA et D. AMISON, « Conditions économiques et élections », *Revue française de science politique*, 1976, vol. 25, p. 1101-1124.

10. Pour une synthèse, voir A. HEALY et N. MALHOTRA, « Retrospective Voting Reconsidered », *Annual Review of Political Science*, vol. 16, 2013, p. 285-306.

11. M. FOUCAULT, R. NADEAU, B. JÉROME et V. SPÉZIARI-JÉROME, *Villes de gauche, villes de droites. Trajectoires politiques des municipalités françaises*, Paris, Presses de Sciences-Po, (à paraître).

12. É. DUBOIS, « Les déterminants économiques du vote 1976-2006 : trente ans de fonctions de vote en France », *Revue d'économie politique* 2007/2 (vol. 117), p. 243-270.

condition de la connaissance de l’affiliation partisane de l’exécutif sortant, toute chose étant égale par ailleurs, plus une évaluation est négative, plus la probabilité de voter pour le parti de l’exécutif sortant doit diminuer. En l’espèce, on pourra considérer que plus un électeur évalue positivement la politique de la majorité sortante, plus il est probable que celui-ci vote pour les représentants de la majorité sortante.

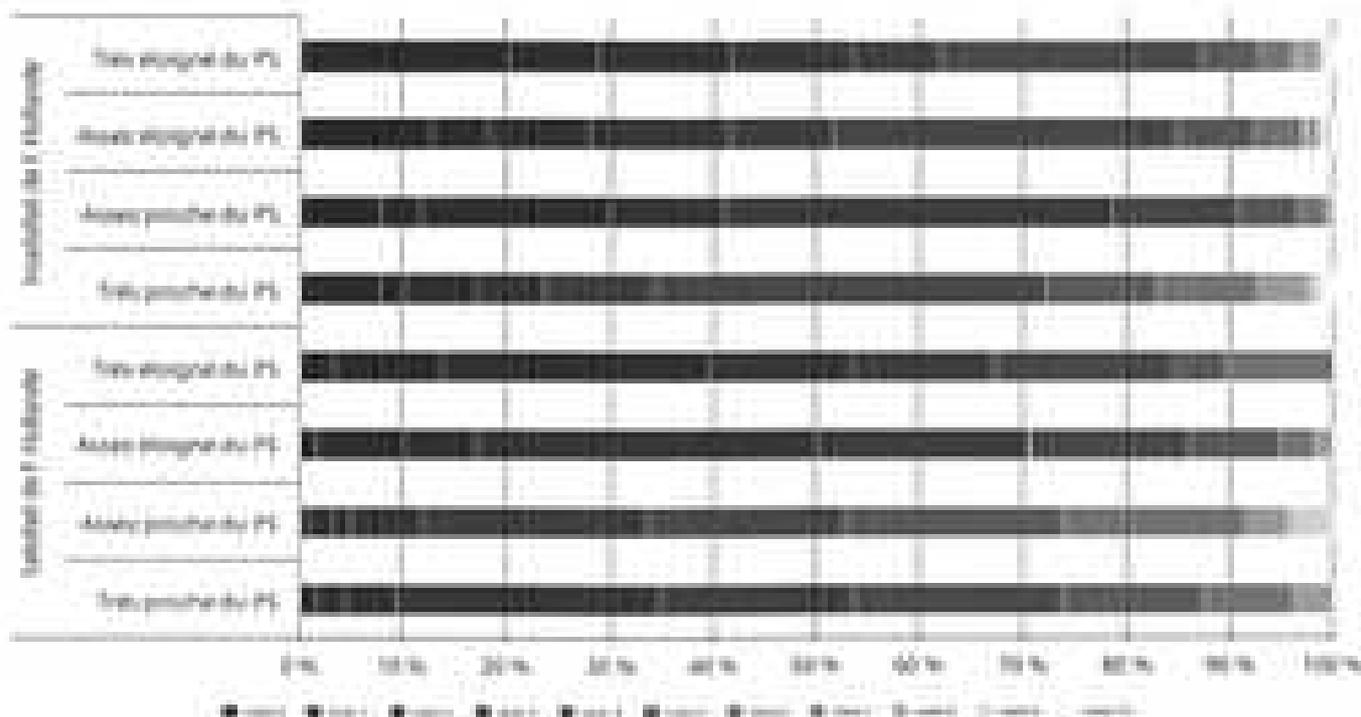
## II. Données, tests et résultats

### A. Stratégies de recherche, méthodes et données

La mise en évidence empirique de l’impact du vote rétrospectif régional doit être effectuée de manière rigoureuse. En effet, comme le met en évidence le graphique 2, l’éloignement vis-à-vis du Parti socialiste et le niveau de satisfaction vis-à-vis du président de la République sont étroitement corrélés avec l’évaluation des exécutifs socialistes sortants. Plus un répondant est éloigné du Parti socialiste, plus l’évaluation des exécutifs socialistes sortants est négative. Plus un répondant est satisfait du président, plus l’évaluation des exécutifs socialistes sortants est positive. Par conséquent, notre stratégie de recherche vise à neutraliser les effets propres de la distance idéologique avec le Parti socialiste ainsi que de la satisfaction vis-à-vis du président en employant une approche causale.

**Graphique 2**

*Satisfaction vis-à-vis des politiques des exécutifs socialistes sortants selon la distance idéologique avec le Parti socialiste et la satisfaction vis-à-vis de F. Hollande*



Source : Sébastien Bruneau et Eric Karmann.

En particulier, si l'on veut rigoureusement pouvoir inférer un effet causal de l'évaluation des exécutifs socialistes sortants sur le comportement électoral, il convient de vérifier que deux répondants strictement identiques en termes de distance vis-à-vis du Parti socialiste et de satisfaction du président ont des comportements différents lorsque seule l'évaluation des exécutifs socialistes sortants diffère. Autrement dit, est-ce qu'une personne proche du Parti socialiste et satisfaite de l'action du président avec une évaluation positive de l'exécutif régional sortant a statistiquement moins ou plus de chance de voter pour le Parti socialiste qu'une personne proche du Parti socialiste et satisfaite de l'action du président avec une évaluation négative de l'exécutif régional sortant ?

Pour mener à bien cette analyse, nous avons procédé à des analyses de régression logistique conditionnelle. Cette méthode permet en effet de neutraliser les effets d'autres variables en créant des strates dans lesquelles l'impact de la variable indépendante incluse est rigoureusement testé.

L'analyse empirique s'appuie sur l'enquête TNS Sofres financée dans le cadre du projet LOCELEC<sup>13</sup>. Celle-ci a interrogé 4 827 personnes inscrites sur les listes électorales entre les 14 et 23 décembre 2015. Près de 400 répondants ont voté dans chacune des 12 régions métropolitaines. Dans chaque région, l'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas<sup>14</sup>.

Comme les deux facteurs les plus discriminants des comportements de vote pour le parti au pouvoir dans les élections de second ordre – voir partie I – sont la satisfaction vis-à-vis de l'action du président et la distance idéologique avec le parti au pouvoir. Nous avons constitué huit strates à partir du croisement entre :

- les quartiles de la distance entre le Parti socialiste et le répondant sur l'axe gauche-droite ;
- variable dichotomique de satisfaction ou non de l'action du président de la République F. Hollande.

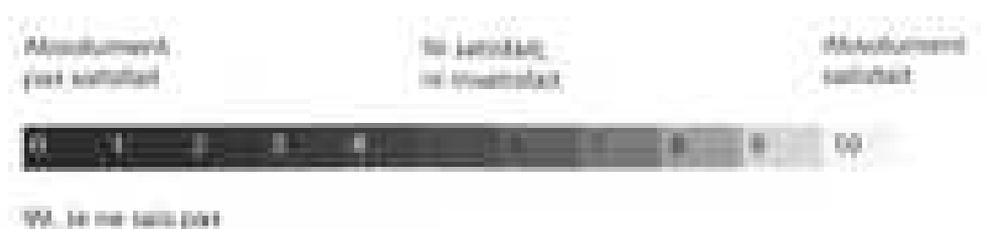
L'objectif est de connaître, au sein de ces huit strates, l'effet de la variation de l'évaluation de la politique des exécutifs socialistes. Empiriquement, l'évaluation des politiques régionales des exécutifs sortants sera testée à partir des réponses à la question suivante :

« D'une manière générale, êtes-vous satisfait(e) ou pas de la politique menée par la majorité qui dirigeait votre région jusqu'aux élections régionales ? »

---

13. Le projet LOCELEC a bénéficié d'un financement de la Région Aquitaine et d'une participation du CEVIPOF. Il est dirigé par les deux auteurs.

14. Les quotas pour chaque échantillon régional en termes d'âge, de genre, de profession et de catégorie socioprofessionnelle, ainsi que de taille d'agglomération.



Source : Système Broussard et Eric Kervernche

La variable *satisfaction* est la variable indépendante qui est spécifiquement l'objet de notre recherche. Les deux variables dépendantes *PST1* et *PST2* utilisées sont des variables dichotomiques qui prennent la valeur 1 si le répondant a voté pour une liste conduite par Parti socialiste respectivement lors du premier tour et du second tour et 0 si le répondant a participé au scrutin, mais n'a pas voté pour une liste conduite par le Parti socialiste<sup>15</sup> dans les régions où le Parti socialiste dirigeait l'exécutif sortant et où des listes conduites par le Parti socialiste étaient présentes.

Les élections régionales 2015 constituent également une opportunité d'étudier un des déterminants possibles de l'ampleur du vote rétrospectif régional. En effet, celles-ci ont eu la particularité de constituer les premières élections régionales dans un nouveau périmètre pour 16 régions métropolitaines (devenues 7 régions) quand 5 d'entre elles demeuraient territorialement inchangées. Par conséquent, comme le vote rétrospectif régional implique de sanctionner ou de rétribuer l'exécutif sortant en fonction du résultat perçu de sa politique, le redécoupage régional est susceptible d'avoir affecté le lien entre bilan de la majorité sortante et vote régional 2015. En effet, en fusionnant des régions, tant l'identité de la région que la majorité aux commandes de celle-ci perdent en lisibilité. Or le vote rétrospectif régional perd de sa pertinence à mesure que la possibilité d'imputer un bilan passé perd en clarté. Au-delà des changements institutionnels, le renouvellement du personnel politique est également un facteur atténuant le vote rétrospectif. Lorsqu'un élu sortant laisse sa place, le lien entre son bilan et son successeur est moins clair. Par conséquent, celui-ci bénéficie moins et/ou pâti moins du bilan de son prédécesseur. Or en 2015, un renouvellement partiel des candidats socialistes à la présidence des régions a aussi eu lieu. Par conséquent, les diverses situations des électeurs (hors Alsace) peuvent être synthétisées dans le tableau 2 suivant obtenu par le croisement de l'existence d'un redécoupage ou non du périmètre régional avec la présence ou non du président sortant<sup>16</sup> de leur région comme candidat.

15. Oter la condition de participation au scrutin n'affecte pas les résultats.

16. Par président sortant, nous entendons le président élu lors de la précédente élection régionale, comme J.-Y. Le Drian – ou le président en exercice au moment des élections régionales, comme Mayer-Rossignol.

**Tableau 1**  
*Situations des électeurs lors des élections régionales 2015 (hors Alsace)*

	Président sortant	Nouveau candidat
Périmètre régional identique	Bretagne, Centre	Île-de-France, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur
Périmètre régional modifié	Aquitaine, Lorraine, Rhône-Alpes, Franche-Comté, Haute-Normandie	Champagne-Ardenne, Auvergne, Bourgogne, Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Poitou-Charentes, Limousin, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon,

*Source : Sylvain Brissard et Éric Kintzschke.*

Nous faisons l'hypothèse que lorsque le président sortant est candidat dans un périmètre identique, l'effet du vote rétrospectif régional est maximal. À l'inverse, lorsque le président sortant n'est pas candidat et que le périmètre régional a été modifié, celui-ci est minimal. Une variable quadritomique a été constituée pour tenir compte du contexte régional dans lequel l'électeur a voté.

### *B. Résultats*

Le tableau 1 présente les résultats des deux analyses de régression logistique conditionnelle au sein de huit groupes – définis par la satisfaction de l'action du président et la distance idéologique avec le Parti socialiste – avec, comme variable indépendante, l'évaluation des exécutifs socialistes. Il met en évidence que l'évaluation des politiques de l'exécutif régional sortant a un effet significatif et dans la direction attendue sur la probabilité de voter pour une liste socialiste. Au premier tour des élections régionales, à distance idéologique vis-à-vis du Parti socialiste et satisfaction vis-à-vis du président de la République équivalente, une hausse de 1 point de la satisfaction sur la politique régionale de l'exécutif socialiste sortant produit une hausse de moitié du rapport entre la probabilité de voter socialiste et celle de ne pas voter socialiste. Pour le second, ce même rapport augmente des deux tiers sous l'effet d'une hausse d'un point de satisfaction. L'effet marginal moyen d'une hausse de la satisfaction sur la probabilité de voter socialiste est de 4,1 points pour le premier tour et de 3,6 points. Ces résultats soutiennent donc sans ambiguïté l'hypothèse d'un vote rétrospectif régional.

**Tableau 2**

*Effet de l'évaluation des politiques de l'exécutif régional sortant sur le vote pour une liste socialiste (régression logistique conditionnelle)*

	Odds Ratio	Erreur standard	Effet marginal moyen
1 <sup>er</sup> tour	1,32***	,08	4,1
2 <sup>nd</sup> tour	1,47***	,07	3,8

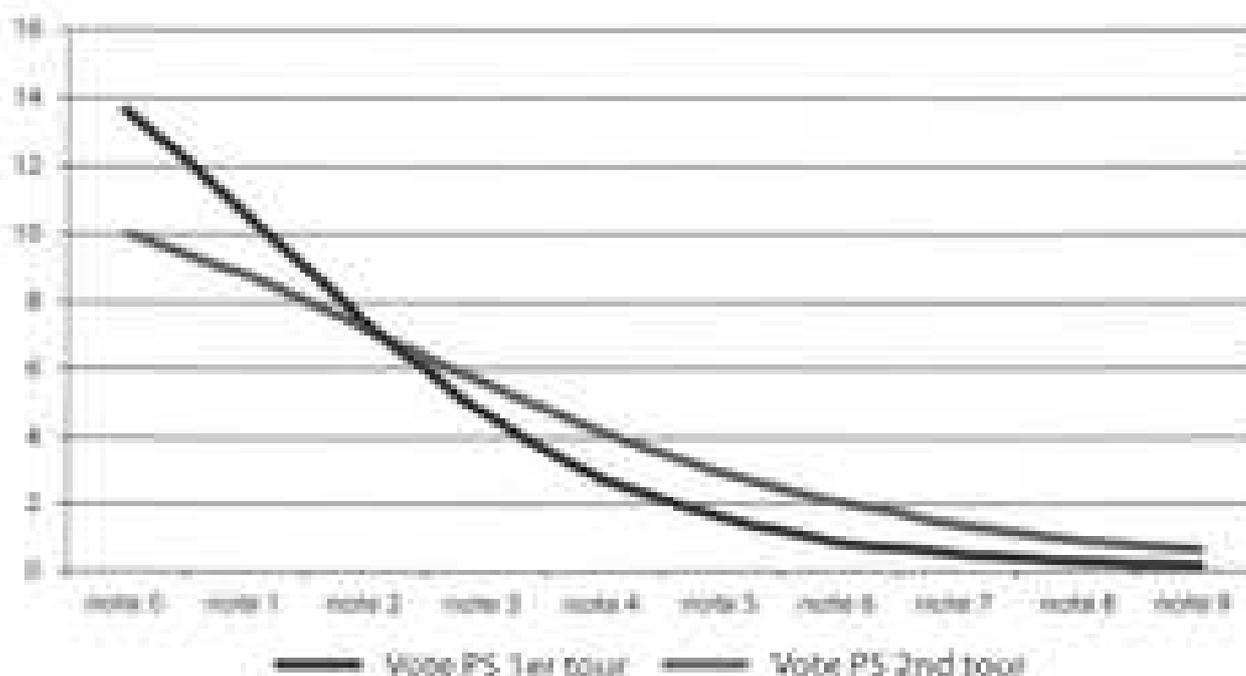
\*\*\* p<0,001.

Source : Sylvain Bruneau et Eric Kervernec.

L'effet d'une hausse de la satisfaction n'est cependant pas constant. Comme le met en évidence le graphique 3, la réduction de l'insatisfaction a un effet marginal moyen nettement plus important sur la probabilité de voter pour le Parti socialiste que l'augmentation de la satisfaction. Autrement dit, l'effet de la hausse de la satisfaction est décroissant. Ainsi, à distance idéologique vis-à-vis du Parti socialiste et satisfaction vis-à-vis du président de la République équivalente, un répondant qui est 1 point plus satisfait que ceux se déclarant absolument pas satisfait a une probabilité moyenne 10 points supérieurs de voter pour une liste Parti socialiste au premier tour. À l'autre extrémité, une augmentation d'un point pour atteindre le niveau d'absolument satisfait n'accroît la probabilité de voter pour une liste Parti socialiste au premier tour que de 0,6 point. Pour un répondant ni satisfait ni insatisfait, une augmentation d'un point de satisfaction ne fait progresser la probabilité d'un vote socialiste que de 3 points.

**Graphique 3**

*Effet marginal moyen d'une hausse d'un point de satisfaction sur la probabilité de voter socialiste (%)*



Source : Sylvain Bruneau et Eric Kervernec.

L'évolution de l'effet marginal moyen d'une augmentation d'un point de la satisfaction vis-à-vis de la politique de la majorité sortante diffère singulièrement. L'effet marginal moyen est plus contrasté pour le vote socialiste au second tour que pour le vote au premier tour. En effet il est à son maximum 13,6 points au plus bas de l'échelle de satisfaction et décline rapidement pour atteindre 1,6 point au milieu de l'échelle de satisfaction avant d'être presque stable et inférieur à 1 point. Pour le second tour, par comparaison avec le premier tour, la réduction de l'insatisfaction a donc un effet marginal moyen encore plus important sur la probabilité de voter pour le Parti socialiste que l'augmentation de la satisfaction.

Au final, à distance idéologique vis-à-vis du Parti socialiste et satisfaction vis-à-vis du président de la République équivalente, le niveau de satisfaction vis-à-vis de la politique de la majorité socialiste sortante a significativement affecté le vote pour le Parti socialiste aux élections régionales 2015. Ce dernier a par conséquent obéi à une logique conforme à celle du vote rétrospectif régional. Ce dernier est fondé sur l'idée que les mauvaises évaluations des politiques régionales impliquent une sanction électorale alors que les bonnes évaluations induisent une rétribution électorale. Les analyses révèlent clairement qu'au sein du vote rétrospectif régional, si les deux dimensions sont significativement présentes, l'impact de la sanction est plus important que l'effet de la rétribution, ce qui confirme les résultats d'autres études sur les élections locales.

Au-delà de l'existence d'un vote rétrospectif régional, l'effet de celui-ci varie-t-il de manière systématique selon le contexte institutionnel et politique ? Qu'en est-il de l'effet du redécoupage régional et du renouvellement politique sur le lien entre évaluation des politiques des majorités sortantes et vote socialiste ?

Le tableau 3 présente les résultats des deux analyses de régression logistique conditionnelle au sein de huit groupes – définis par la satisfaction de l'action du président et la distance idéologique avec le Parti socialiste – avec, comme variable indépendante, l'évaluation des exécutifs socialistes en interaction avec le contexte régional.

Cette analyse confirme nos précédentes conclusions. Quels que soient le tour de scrutin et le contexte régional, la variable *satisfaction* a un effet significatif et dans la direction attendue sur la probabilité de voter pour une liste socialiste. Cependant, l'enjeu de l'analyse porte sur l'existence d'un effet différencié selon que le contexte permet une imputabilité plus ou moins aisée du bilan de la majorité sortante. De ce point de vue, les résultats ne mettent en évidence aucun effet significatif discernable pour le second tour. Aucun des odds-ratios associés aux interactions entre satisfaction et les contextes régionaux comparés à celle pour un président sortant dans un périmètre régional modifié n'est significatif pour le vote socialiste au second tour. En outre, la direction des effets n'est pas celle attendue. Pour le premier tour, l'impact de la satisfaction dans la situation où il y a un président sortant dans un périmètre régional identique est significativement plus élevé que pour un président sortant dans un périmètre régional modifié. Dans un périmètre régional identique avec un président sortant, la situation est la plus lisible et l'imputabilité la plus claire. Comme attendu, l'effet du vote

rétrospectif est également le plus fort<sup>17</sup>. La seule modification du périmètre régional trouble donc le lien entre bilan de l'exécutif sortant et comportement électoral malgré la candidature du candidat sortant. Autrement dit, à distance idéologique vis-à-vis du Parti socialiste et satisfaction vis-à-vis du président de la République équivalente, le niveau de satisfaction sur la politique régionale de la région Centre-Val de Loire a un effet plus fort, au premier tour, sur la probabilité de voter pour la liste de F. Bonneau en région Centre-Val de Loire que le niveau de satisfaction sur la politique régionale de la région Rhône-Alpes pour celle de voter pour la liste conduite par J. J. Queyranne. En outre, les résultats du tableau 3 nous permettent d'estimer pratiquement l'impact du redécoupage. En effet, l'effet de la variable satisfaction ne varie pas significativement selon que le contexte soit celui d'un président sortant dans un périmètre régional modifié ou un nouveau candidat dans un périmètre régional identique. Empiriquement, le redécoupage régional a autant affaibli l'impact du vote rétrospectif régional que le changement de candidat à la présidence de la région. Enfin, la modulation de cet effet semble plafonnée : l'impact de la satisfaction n'est pas significativement plus faible dans la situation où ne sont identiques ni le périmètre ni le candidat.

**Tableau 3**

*Effet de l'évaluation des politiques de l'exécutif régional sortant sur le vote pour une liste socialiste selon le type de situation régionale (régression logistique conditionnelle)*

	Odds ratio	Error standard	
1 <sup>er</sup> tour	Président sortant dans un périmètre régional modifié		
	Président sortant dans un périmètre régional identique	0,12*	0,12
	Nouveau candidat dans un périmètre régional identique	1,07	0,69
	Nouveau candidat dans un périmètre régional modifié	1,02	0,63
	satisfaction	1,46***	0,10
	Satisfaction*président sortant dans un périmètre régional modifié		
	Satisfaction*président sortant dans un périmètre régional identique	1,49**	0,21
	Satisfaction*nouveau candidat dans un périmètre régional identique	0,99	0,09
	Satisfaction*nouveau candidat dans un périmètre régional modifié	0,97	0,09

17. La différence avec les odds ratio des deux autres variables interactives est également significative à .05.

		Odds ratio	Erreur standard
2 <sup>e</sup> tour	Président sortant dans un périmètre régional modifié		
	Président sortant dans un périmètre régional identique	1,13	0,98
	Nouveau candidat dans un périmètre régional identique	1,46	1,07
	Nouveau candidat dans un périmètre régional modifié	0,64	0,49
	Satisfaction	1,79***	0,13
	Satisfaction*président sortant dans un périmètre régional modifié		
	Satisfaction*président sortant dans un périmètre régional identique	0,98	0,13
	Satisfaction*nouveau candidat dans un périmètre régional identique	0,93	0,11
Satisfaction*nouveau candidat dans un périmètre régional modifié	1,12	0,14	

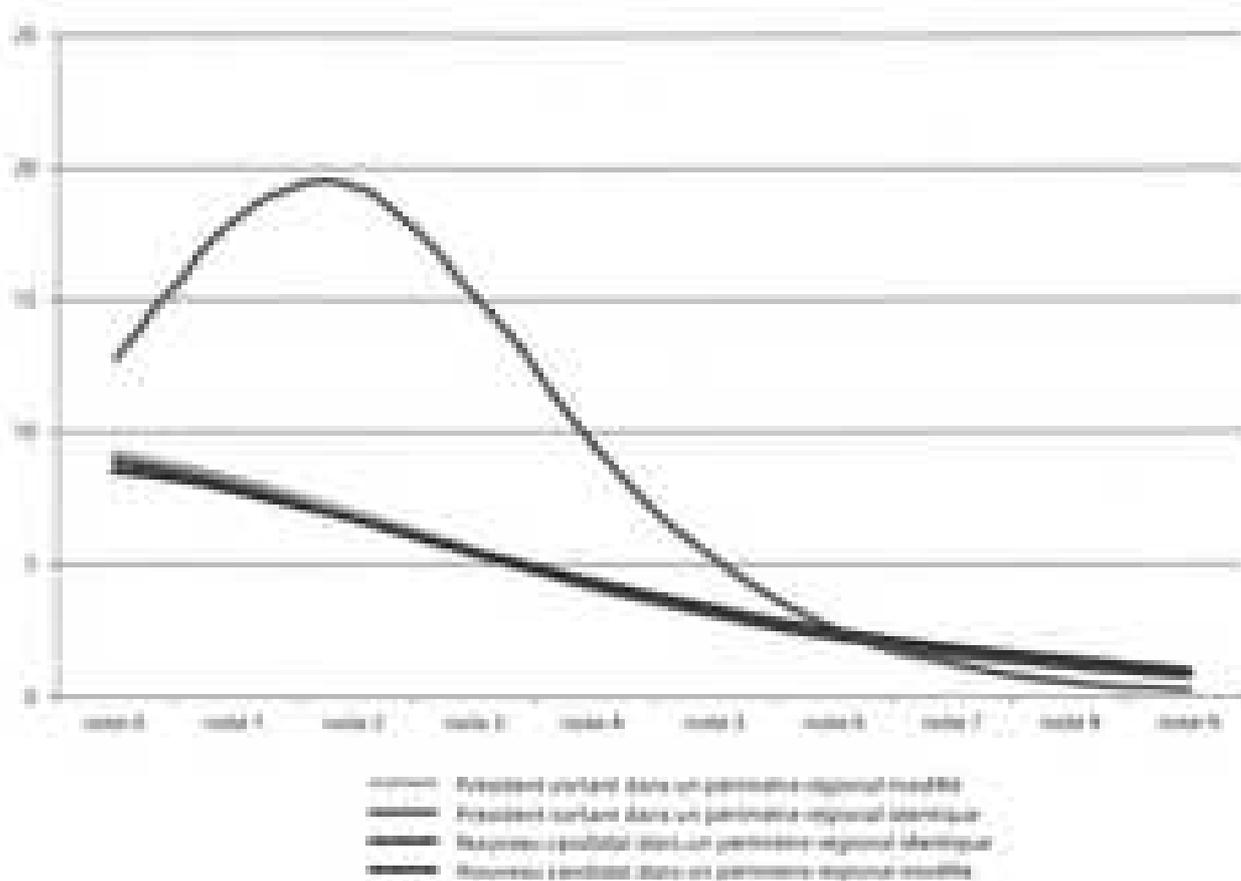
\*\*\* p<0,001 ; \*\* p<0,01 ; \*p<0,05.

Source : Sébastien Bruneau et Eric Lefrançois.

Pour terminer, le graphique 4 confirme que quel que soit le contexte, l'effet de la satisfaction sur la probabilité de voter pour une liste socialiste aux élections régionales 2015 n'est pas constant. La diminution de l'insatisfaction informe nettement plus cette dernière. Enfin le graphique 4 souligne le contraste entre l'amplitude spécifique de l'impact de la satisfaction dans la situation où l'imputabilité est la plus simple – président sortant candidat dans un périmètre régional identique – et celui observé dans autres configurations, très similaires à cet égard.

**Graphique 4**

*Effet marginal moyen d'une hausse d'un point de satisfaction sur la probabilité de voter socialiste (%)*



- - - - - Île-de-France (suffrage dans un département régional modifié)  
 - - - - - Normandie (suffrage dans un département régional identique)  
 - - - - - Bretagne (suffrage dans un département régional identique)  
 - - - - - Nouvelle-Aquitaine (suffrage dans un département régional modifié)

Source : Sébastien Brouard et Eric Karpmanche.

**III. Conclusion**

Les élections régionales ont sans conteste été des élections intermédiaires en ce qui concerne les résultats obtenus. Néanmoins, réduire les comportements électoraux régionaux à des logiques nationales fait l'impasse sur une partie non négligeable des déterminants des comportements électoraux. Dans cette perspective, notre recherche confirme indirectement l'existence d'une régionalisation de la distribution des votes aux élections régionales<sup>18</sup>. Au niveau régional aussi, malgré le redécoupage, l'évaluation de l'action régionale a un impact significatif sur les comportements électoraux relatifs à la majorité sortante. Un vote rétrospectif régional cohabite donc avec une logique d'élection de second ordre pour la décision

18. E. DUPOQUIER, « La régionalisation des élections régionales ? Un modèle d'interprétation des élections régionales en France », *Revue française de science politique*, 2004/4, vol. 54, p. 571-594.

électorale aux élections régionales 2015. Enfin, la dimension sanction du vote rétrospectif régionale est apparue significativement plus prégnante que la dimension rétributive.

D'un point de vue normatif, le fait que l'évaluation de la politique régionale affecte la probabilité de voter pour la majorité sortante recèle des conséquences importantes. Les majorités régionales sont incitées à satisfaire les citoyens sachant que ceux-ci vont aussi les punir ou les rétribuer par leur vote lors des prochaines élections. L'existence d'un vote rétrospectif régional est la condition de la mise en place d'un cercle vertueux de responsabilité démocratique.

D'un point de vue opérationnel, le fait que les effets de la sanction de l'insatisfaction dominant ceux de la rétribution de la satisfaction implique que les exécutifs ont moins à gagner à satisfaire pleinement des intérêts spécifiques que de conduire des politiques consensuelles. Par conséquent, les exécutifs ont tout intérêt non pas à maximiser le niveau de satisfaction des segments électoraux les plus favorables, mais à minimiser le niveau d'insatisfaction général. Enfin, les exécutifs ont également tout intérêt à faire identifier politiquement leur majorité pour profiter pleinement des effets du vote rétrospectif régional si tant est, bien sûr, que la satisfaction vis-à-vis de l'action régionale soit élevée...